
COMMUNIQUE DE PRESSE

Besançon, le 23 janvier 2015.

Éric Alauzet

Assemblée nationale
01.40.63.71.70
Cyrielle CHATELAIN

Circonscription du Doubs
09.67.23.39.91
Hervé GROULT
Lucie LECLERCQ

www.alauzet.net

Éric Alauzet a été nommé, ce jeudi, Vice-président du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques

Éric Alauzet a été nommé, ce jeudi, Vice-président du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques. Ce comité, installé par le Président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, a pour mission **de réaliser des travaux d'évaluation sur des sujets transversaux**. Il peut également, sur saisine du Président de la commission chargée de l'examen d'un projet de loi, **rendre un avis sur l'étude d'impact** accompagnant ce même projet de loi.

Le CEC est composé de 19 membres de droit (présidents de groupes, de commission,...) et 16 membres désignés par leur groupe parlementaire.

Pour 2015, les six sujets soumis au comité (un par groupe politique) seront : la pollution de l'air, la mixité sociale dans l'éducation nationale, la politique d'accueil touristique, l'aide médicale d'Etat et la couverture maladie universelle, la modernisation numérique de l'Etat et la politique des douanes en matière de lutte contre la Fraude et les trafics.

Dans la continuité de son action prioritaire de **lutte contre l'évasion fiscale**, Éric Alauzet accordera une attention toute particulière à ce dernier sujet qui met en jeu les équilibres financiers de notre Nation.

Pour le député du Doubs : *« l'évaluation des politiques publiques est aujourd'hui une priorité. »* Il explique que *« dans une période où l'argent public est rare, il est nécessaire de s'assurer de l'efficacité de son utilisation. **L'efficacité d'une politique publique doit être mesurée en fonction des impacts économiques, sociaux et environnementaux au regard des moyens humains et financiers qui lui sont alloués** ».*

Ce comité permet donc au Parlement d'assurer pleinement son rôle primordial de contrôle de la politique du gouvernement. En effet, Éric Alauzet considère que le rôle d'un député est **« tout autant de s'assurer de l'application des lois et de leur impact que de débattre et de voter ces mêmes lois ».**

